

HORAIRES D'OUVERTURE DU CONSERVATOIRE :

En période scolaire :

Lundi	9h00	–	21h00
Mardi	8h30	–	22h00
Mercredi	8h00	–	21h00
Jeudi	8h30	–	22h00
Vendredi	8h30	–	22h00
Samedi	8h30	–	18h00
Dimanche	fermé		



Durant les vacances scolaires :

Du lundi au jeudi	8h30 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Vendredi	8h30 – 12h00 et 14h00 – 17h00
Samedi et dimanche	Fermé

HORAIRES DU SECRETARIAT PEDAGOGIQUE :

Lundi	14h00 – 18h00
Mardi	14h00 – 18h00
Mercredi	9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Jeudi	14h00 – 18h00
Vendredi	14h00 – 18h00
Samedi et dimanche	Fermé

LIVRET D'INFORMATION

**destiné aux élèves et
parents d'élèves du CRR**

**Conservatoire à Rayonnement Régional
de Danse, Musique et Théâtre
1 rue Olivier Messiaen
71100 CHALON SUR SAONE
Tél. 03.85.42.42.65 - Fax. 03.85.42.42.66
conservatoire@legrandchalon.fr
<http://conservatoire.legrandchalon.fr/>**

DEROULEMENT DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 :

Les cours se déroulent durant l'année scolaire à l'exclusion des vacances scolaires de l'Education Nationale (**zone A**)

ABSENCES :

Toute absence à un cours du CRR doit être obligatoirement justifiée **par écrit** par les parents pour les élèves mineurs, par l'élève lui-même s'il est majeur auprès du secrétariat pédagogique en envoyant un mail ou en complétant un imprimé d'absence (disponible à l'accueil du CRR ou sur le site internet du conservatoire : <http://conservatoire.legrandchalon.fr/>).

En cas d'absences répétées, il est fortement conseillé de contacter la direction du Conservatoire afin d'en expliquer la nature et l'origine et d'envisager une demande de congé partiel ou total tel que prévu dans le règlement intérieur.

SUIVI DE SCOLARITE :

Bulletins trimestriels :

Trois bulletins seront envoyés dans l'année **par courriel**.

D'autres informations sont régulièrement transmises par courriel (demandes de justificatif d'absence, bulletins, convocations à des répétitions ou à des examens, transmission de planning ou modifications d'horaires de cours) : **tout changement d'adresse électronique doit être communiqué par courrier ou à conservatoire@legrandchalon.fr**

TARIFS :

Tout élève inscrit au Conservatoire au 15 octobre de l'année scolaire en cours est redevable des frais d'inscription de l'année entière.

Les tarifs sont consultables sur le site internet

<http://conservatoire.legrandchalon.fr/>

La facture des frais d'inscription et/ou de location d'instruments 2017/2018 est envoyée par mail courant décembre et consultable dans l'espace « usager » du logiciel de pédagogie IMUSE.

1 - Justificatifs de réduction à fournir impérativement avant le 15 octobre 2017 accompagnés d'un justificatif de moins de 3 mois

POUR UNE REDUCTION DE 64 %:

- Avis de non imposition 2017 sur les revenus 2016 pour les familles domiciliées au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon (*merci de fournir la copie complète de l'avis*) ou

Pour une réduction de 10 % :

- Adhésion à une Société Musicale, Chorégraphique ou Théâtrale du Grand Chalon

2- ABANDON/DEMISSION :

Tout abandon d'une ou plusieurs disciplines doit être signalé **par écrit** (sur le registre d'abandon disponible à l'accueil, par courrier ou courriel à : conservatoire@legrandchalon.fr)

avant le 15 octobre 2017 pour ne pas donner lieu à facturation.

3- FACTURATION DES LOCATIONS D'INSTRUMENTS :

La location court du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

4- MODES DE REGLEMENT :

Les factures, dues pour l'année entière, sont payables **dès réception** par paiement en ligne, espèces, carte bancaire, chèque bancaire, chèques vacances, atouts jeunes.